

Le bienheureux Chaminade et la vertu de prudence

Le catéchisme de l'Église catholique définit ainsi la vertu de prudence (n°1806) : « La *prudence* est la vertu qui dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir. 'L'homme avisé surveille ses pas' (Pr 14,15). "Soyez sages et sobres en vue de la prière" (1P 4,7). La prudence est la "droite règle de l'action", écrit saint Thomas (*s. th. Ila-IIae*, q. 47, a. 2) après Aristote. Elle ne se confond ni avec la timidité ou la peur, ni avec la duplicité ou la dissimulation. Elle est dite *auriga virtutum*: elle conduit les autres vertus en leur indiquant règle et mesure. C'est la prudence qui guide immédiatement le jugement de conscience. L'homme prudent décide et ordonne sa conduite suivant ce jugement. Grâce à cette vertu, nous appliquons sans erreur les principes moraux aux cas particuliers et nous surmontons les doutes sur le bien à accomplir et le mal à éviter. »

Si l'on ajoute que : *Prudentia* est lié étymologiquement à *providentia*, en latin : « voir en avance », se dessine immédiatement parmi les personnes que nous connaissons, un homme responsable qui n'a pas peur d'aller de l'avant mais qui prend son temps, qui pèse les décisions en prenant du recul, qui consulte Dieu dans l'oraison, qui lit les signes des temps à la lumière de l'Esprit-Saint : Guillaume-Joseph Chaminade est cet homme.

Très tôt, au collège-séminaire de Mussidan et peut-être déjà avant, le jeune Guillaume-Joseph s'entraîne à la pratique des vertus. Son grand frère, Jean-Baptiste, ex-jésuite, l'accompagne et lui apprend le discernement. Son expérience professionnelle à Mussidan en tant que syndic l'oblige à avoir les pieds sur terre, une bonne gestion est indispensable à la pérennité de l'établissement. Les voyages qu'il effectue pendant cette période pour approfondir ses connaissances en physique et en mathématiques l'aident à trouver des réponses aux questions fondamentales qu'il se pose et d'être, pour ses élèves, un homme pleinement de son temps, ouvert aux idées des Lumières. Cependant, tout n'est pas bon, il sait le discerner et mettre en garde ses élèves.

Avec la Révolution et la fermeture du collège-séminaire de Mussidan, arrivé à Bordeaux, Guillaume-Joseph est riche de la pratique des vertus qui lui permettra une prudence juste face à ceux qui le recherchent et une impassibilité lui permettant de passer entre les mailles de ses poursuivants pendant la Terreur.

Dès son arrivée à Bordeaux, il inspire confiance et des personnes se mettent sous sa direction comme Mlle de Lamourous. Cette expérience de « l'accompagnement »,

comme on l'appelle aujourd'hui, le père Chaminade l'a exercé auprès des jeunes de Mussidan, il est conscient que sans cette vertu de prudence, qui donne une juste distance par rapport aux personnes, il y a toujours le risque de se projeter sur l'autre, de faire de l'autre « sa chose », au moins inconsciemment et nous connaissons malheureusement le risque des abus. L'accompagnement est l'un des grands ministères de sa vie. Nombreuses sont les personnes dirigées par lui : des membres éminents de la Congrégation mariale dont le futur père Lalanne, Adèle de Trenquelléon, des prêtres... Ils reconnaissaient en lui un homme doté des dons de conseil et de discernement des esprits, guidé par la foi et par l'Esprit-Saint. Comme l'écrivait Lalanne : « M. Chaminade était un de ces hommes chez lesquels la sagesse et la maturité devancent les années et qui paraissent, dès leur début, nés pour éclairer et conduire les autres hommes. » Ou, comme l'exprimait son petit-neveu Firmin Delala : « Il fut doué, de la nature, d'une assez belle physionomie. Ses yeux fendus en amandes étaient vifs, fins, pénétrants. Son regard investigateur pénétrait la pensée de votre cœur : il jugeait son homme et son degré de probité. S'il avait appris l'escrime, il eut dépassé saint Georges. »

Cette confiance, ce discernement est également reconnu par l'autorité ecclésiastique ; c'est ainsi qu'on lui confie la réconciliation des prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1795, et qu'on lui confie la charge d'administrateur du diocèse de Bazas à son retour d'exil à Saragosse en 1800.



Le postulateur marianiste, le père Enrique Torres (deuxième à partir de la droite), accompagné des postulateurs, avant de demander au pape saint Jean-Paul II la béatification de leurs serviteurs de Dieu respectifs (Pie IX, Jean XXIII, Tommaso Reggio, Chaminade et Don Marmion)

Cette vertu de prudence, il l'exerce dans toutes les fondations qu'il entreprend ou qu'il accompagne ; que ce soit la Congrégation mariale ou la Miséricorde de Bordeaux, les Filles de Marie d'Agen ou la Société de Marie, il se laisse guider par l'Esprit : il écoute, il discerne, prend du recul, prend conseil, prie jusqu'à ce tout devienne clair : alors seulement, il décide dans la foi et donne le feu vert pour avancer et contourne les obstacles pour arriver au but. Ce n'est plus son projet, mais le projet de Dieu. Certains de ses collaborateurs lui reprochent cette lenteur à décider et prennent des initiatives qui mettent en danger la Société de Marie, tel un David Monier à Saint-Rémy ou un Lalanne à Layrac.

Il s'appuie sur son expérience pour aider d'autres qui lui demandent conseil. Il donne par exemple cette directive à Dominique Clouzet, assistant général pour le temporel et responsable de l'œuvre de Saint-Rémy : « Je veux bien que vous soyez prudent : la prudence est comme la première qualité d'un premier Chef ; mais je désire que votre prudence emploie pour se diriger le flambeau de la foi, en même temps qu'elle se sert des lumières de la raison. "Les vues humaines, dit le Saint-Esprit, sont timides et incertaines". » (Lettre du 26 août 1824).

Le modèle sur lequel il s'appuie pour le gouvernement : c'est l'Église : « Pour ce qui est de l'organisation et du gouvernement, j'ai toujours en vue de nous rapprocher le plus possible de l'organisation et du gouvernement de l'Église catholique. Plus on s'éloignera de ce plan, moins il y aura de solidité et de stabilité dans la Société. » (À M. Clouzet, 6 novembre 1830).

Le père Chaminade a le souci de donner aux membres de ses Instituts des constitutions solides pour croître vers la sainteté, être soutenus, pratiquer les vertus. Comme le disait le pape François dans l'une de ses catéchèses : « Dieu ne veut pas que nous soyons seulement des saints, mais des saints intelligents, parce que sans la prudence, il est facile de faire fausse route. »

Son calme et sa sérénité provenaient d'un sens aigu et surnaturel de la présence de Dieu, comme on peut le voir dans cette lettre qu'il écrit au père Chevaux pour lui faire comprendre que, certes, nous sommes faibles, mais : « Ne voyez-vous pas que nous sommes réellement dans un ordre surnaturel, quoiqu'il paraisse naturel, et que

précisément, par là même que dans cet ordre surnaturel, nous sommes tous impuissants et incapables, nous avons tous besoin que Jésus-Christ soit notre force et notre lumière? Par toutes vos humiliations et l'aveu de vos faiblesses, vous semblez croire que des talents naturels seraient absolument nécessaires pour remplir de hautes fonctions : cela serait vrai dans l'ordre civil et administratif ; mais dans l'ordre religieux, où nous recevons une mission qui est divine, tous vos raisonnements perdraient de leur justesse et n'honoreraient pas le grand Maître que nous servons : "Dieu a choisi les faibles du monde pour confondre les forts" (I Cor 1/28) » (17 juin 1833).

Il est guidé tant par des critères de foi que par les exigences de sa conscience et la loi de la charité, comme le démontrent ses actions lors des négociations avec M. Estebenet, en 1819, pour l'achat du premier collège marianiste, et l'accord économique avec M. Auguste Brougon-Perrière lorsque celui-ci quitte la Société en 1833 ; se montrant très généreux et d'une grande patience avec ces deux disciples.

La situation économique de la Société de Marie du temps du père Chaminade a été plus que difficile. Le Fondateur cherchait des bienfaiteurs, empruntait, remboursait à terme, se chargeait des dettes causées par des imprudences à un tel point qu'à Bordeaux certains pensaient qu'il avait une fortune personnelle importante. Voici ce qu'écrivit le père Chevaux sur le texte du *Jugement arbitral* de 1849 : « On sait que M. Chaminade a fait passer de mains en mains par forme de prêts certains billets, ce qui a pu lui faire une réputation de gros capitaliste. Les mêmes billets passés entre plusieurs mains peuvent-être assimilés à autant de billets différents qu'il y a de personnes. Il faut remarquer aussi qu'il a eu l'administration, ou plutôt en dépôt, différentes sommes de plusieurs personnes qui mettaient en lui leur confiance, mais ces sommes ont été remboursées par la Société. Tout cela a pu faire supposer qu'il avait de gros capitaux. » C'est sa prudence qui met en confiance ceux qui lui confient leur argent. Mais comment vivait-il sans mondanité et sans peur de telles transactions ? Voici ce qu'il répondait au père Caillet qui était inquiet des dettes accumulées : « Vous paraissiez affecté, mon cher Fils, des dettes que nous contractons tous les jours pour multiplier nos établissements ou soutenir et étendre les anciens. Priez, et priez avec instance, pour que les malheurs que vous vous représentez n'arrivent pas, pour que je ne devance jamais l'ordre de la Providence, dans les œuvres que nous croyons être dans ses vues. Je pensais, ce matin, à cette voie extraordinaire que nous suivons, et j'en étais comme effrayé et un peu déconcerté, lorsque la pensée que Dieu en agissait ainsi pour augmenter notre confiance en lui et pour nous faire vivre dans une entière dépendance de sa grâce, cette pensée, dis-je m'a un peu consolé et fortifié. Ce qui m'étonne et me cause quelquefois quelque

trouble, c'est ce que dit saint Paul : "Personne entré au service de Dieu, se n'embarrasse dans les affaires du siècle, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé." (2 Tim 2,4). Dans ma position, et dans ce combat que j'ai à soutenir pour Dieu, précisément j'ai besoin souvent d'entrer dans les négociations séculières. Cette obligation de s'immiscer ***negotios saecularibus***, serait-elle une preuve que le combat n'est pas dans les vues de Dieu ? Voilà la difficulté ; Il y a de longues années que je me la propose. Je ne trouve un peu de paix intérieure qu'en prenant garde à n'entrer dans ces négociations 1°) que par suite d'affaires que je crois que Dieu demande ; 2°) d'y entrer le moins possible ; 3°) de ne pas cesser de m'élever vers Dieu, pour que mon esprit et mon cœur ne soient pas réellement ***impliqués*** dans ces négociations. Si vous savez, mon cher Fils, quelque chose à ajouter ou de meilleur à me dire, ne craignez pas de parler. » (16 juin 1824).

Nous connaissons les épreuves qu'il a dû traverser à la fin de sa vie. Son attitude face à ses adversaires a montré une sagesse et une prudence qui est reconnue par les différents arbitres sur les questions financières. C'est aussi la prudence qui le fait aller jusqu'au bout (ce qui a pu passer pour de l'entêtement aux yeux d'un certain nombre) parce que ce n'était pas son œuvre qu'il défendait, mais parce que c'était l'œuvre que Dieu lui avait confiée, qu'il en était responsable et qu'elle ne devait pas dériver ni s'abâtardir.